

licenciement pour faute et incompétence

Par choucette, le 28/10/2008 à 13:21

je viens d'être licencié pour faute dont les motifs suivants sont évoqués sur ma lettre : 4 erreurs de facturation client changement d'un ruban d'imprimante sans avoir oter la protection plaintes des clients suite aux erreurs sur leurs factures imcompétence professionnelles

les motifs sont-ils suffisant pour que je sois licencier pour faute? Il n'est pas indiqué sur ma lettre si c'est une faute grave ou lourde? comment ça va se passer auprès des assedec ? puis je constester mon licenciement et de quelle manière ?

merci pour vos réponses cordialement choucette